

Le soutien sanitaire des camps de prisonniers de la Commune (juin 1871 - décembre 1872) et le rôle de l'Hôpital militaire de Versailles*

par Roland-Paul DELAHAYE **

Le 1er juin 1871, l'annonce de la fin des opérations militaires de la reconquête de la capitale est accueillie avec soulagement et satisfaction par l'ensemble de la population versaillaise.

Un problème important va préoccuper A. Thiers et le Gouvernement : les communards prisonniers en attendant d'être jugés par les Conseils de guerre devront être emprisonnés dans différents camps et bâtiments.

Le rapport officiel du général Appert (1) affirme que plus de 36 000 prisonniers ont été, dans un premier temps dirigés sur Versailles dont 20 000 environ dans la semaine du 21 au 28 mai 1871.

Les contrôles systématiques des troupes dans les maisons au cours des rafles après la cessation des hostilités ont permis de rassembler près de 10 000 personnes. Toutes ne sont pas coupables d'actes répréhensibles. Parfois, il s'agit de curieux qui sont venus "voir ce qui se passait". Quel que soit le degré de culpabilité, les conditions de détention dans les premières semaines seront identiques pour l'ensemble des prisonniers. Les arrestations au cours des multiples rafles amènent chaque jour à Versailles de nombreux cortèges de prisonniers.

Le spectacle tragique des cortèges de prisonniers

Depuis le 4 avril 1871, les cortèges des prisonniers souvent enchaînés, escortés par des gendarmes, faisaient partie de la vie quotidienne de Versailles. Tous les historiens quelle que soit leur opinion sur la Commune, ont décrit l'accueil désolant et lamentable offert par de nombreux Versaillais à l'arrivée en ville des prisonniers. Les autorités n'ont jamais tenté de remédier à ces scènes regrettables.

* Comité de lecture du 11 décembre 1993 de la Société française d'Histoire de la Médecine

** 1 ter rue Saint-Médéric, 78000 Versailles

Les rares personnes qui ont essayé de s'opposer aux Versaillais ou Versaillaises qui frappaient les insurgés ont failli être lynchées. De ces convois d'hommes, de femmes, d'enfants se dégageait une profonde tristesse. Les visages abattus, amaigris, les vêtements souvent déchirés, l'état général déficient eussent dû inspirer de la pitié, de la commisération. Après tout, il s'agissait de compatriotes, de brebis égarées.

Le chariot qui suivait le triste convoi récupérait les malades incapables de suivre la vitesse imposée par le service d'ordre. Il se dirige vers l'Hôtel militaire (Grand Commun) où les prisonniers sont hospitalisés dans des salles particulières.

Lieux de détention des prisonniers

Dès la mi-avril, le Gouvernement décide devant l'impossibilité de garder à Versailles tous les prisonniers d'en envoyer une grande partie par le chemin de fer vers Brest, Cherbourg, La Rochelle, Lorient et Rochefort.

A Versailles, fin mai 1871, L. Dupont (2) affirme qu'il a 5 073 communards répartis dans différents lieux de détention :

- les caves des Grandes Ecuries
- l'Orangerie du Château
- la caserne de Noailles
- le grenier de l'Abondance, près de la gare de l'Ouest
- le camp de Satory
- les prisons civiles : Maison de détention de la rue Saint-Pierre ; Maison de correction de l'avenue de Paris.

La plupart des lieux d'emprisonnement ne reçoivent que les prisonniers du sexe masculin.

Le grenier de l'Abondance au début d'août 1871 sera évacué partiellement et n'abritera que des femmes et des enfants (3).

Le manège de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, primitivement ne rassemble que 2 500 prisonniers. Après entrevue avec les officiers enquêteurs des Conseils de guerre, la plupart seront renvoyés sur leurs unités. Beaucoup de ces militaires avaient été malades ou blessés et traités dans les hôpitaux militaires parisiens après le premier siège. Sortant de l'hôpital en pleine insurrection, ils ne participent pas aux événements de la Commune et refusent de combattre (4).

Les conditions de détention des prisonniers de la Commune à Versailles

La lecture des nombreux ouvrages publiés sur la Commune de Paris se caractérise par un grand silence sur les conditions de détention des insurgés. Peu d'auteurs se sont intéressés à la situation matérielle des prisonniers. G. Da Costa (5), H. Lissagaray (6), H.E. Monteil (7) qui ont participé peu ou prou à l'insurrection ont décrit avec G. Soria (8) l'atmosphère des prisons où étaient entassés les communards.

Les insurgés au début de leur incarcération vivent comme des bêtes parquées, sans hygiène, très mal nourris, couchant à même le sol, parfois torturés. Cet univers dantesque a-t-il vraiment existé ?

Les médecins militaires sont appelés à examiner et à traiter de nombreux prisonniers. Le tableau qui s'offre à la vue des premiers consultants les sidère. Ils constatent que ces détenus sont dans un état de détresse depuis 10-15 jours. Par des réclamations réitérées près de l'Etat-major, notamment celle d'Hippolyte Larrey, médecin-chef de l'Armée de Versailles, les médecins obtiennent la création d'un poste de secours baptisé infirmerie dans les camps importants. Des visites périodiques permettront de contrôler l'état de santé des hommes ou des femmes emprisonnés et de vérifier le respect d'une hygiène individuelle et collective décente.

La lecture du compte-rendu de la visite du médecin en chef Fropo à Satory est édifiante. N'avait-il pas trouvé cinq cadavres dans le camp de prisonniers dont la présence n'avait pas particulièrement inquiété les autorités responsables. Le risque de typhus est grand (9).

CRÉATION DES CAMPS ET PRISONS POUR LES INSURGÉS.

Les lieux de détention sont choisis de préférence dans les rares bâtiments libres dans Versailles qui éprouvait depuis début mars 1871 les plus grandes difficultés à satisfaire les multiples demandes de logements des militaires et des civils.

Des endroits qu'on avait estimés insalubres ou peu propices à une occupation permanente par l'Armée furent choisis : les caves des Grandes Ecuries, l'Orangerie du Château. D'autres furent aménagés comme les caves de la caserne de Noailles. Le grenier de l'Abondance près de la gare de l'Ouest (actuelle gare des Chantiers) qui servit longtemps de magasin à grains pour la ville de Versailles va être transformé en camp mixte (hommes, femmes et enfants), puis très rapidement sera réservé aux femmes et aux enfants.

Les prévisions de l'Etat-major sur le nombre de prisonniers sont largement dépassées et des solutions de fortune appliquées. Dans le camp provisoire de Satory au début de son occupation, les communards parqués à l'extérieur entre deux rangées de bâtiments séjournent dehors jour et nuit quel que soit le temps.

ORGANISATION DES LIEUX DE DÉTENTION

L'organisation n'est pas identique dans tous les lieux de détention. L'une des mieux décrites est celle de l'*Orangerie* qui renferme environ 1 500 prisonniers. Au fur et à mesure de leurs interrogatoires par les officiers chargés de l'instruction, les communards sont répartis en trois sections : *les intéressants*, *les compromis* et *les dangereux* (10).

Les intéressants, sur qui ne pèsent pas de charges précises bénéficient d'un régime de faveur : paille de lit propre, régime alimentaire amélioré, promenade quotidienne.

Une simple présomption de culpabilité est retenue contre *les compromis* qui, étroitement surveillés ne peuvent sortir.

Les dangereux, "généralement pris les armes à la main", parqués sous les voûtes sont progressivement regroupés à l'*Orangerie* dans la partie gauche (en regardant la pièce d'eau des Suisses) et gardés par des sentinelles aux fusils chargés.

Le grenier de l'Abondance, vaste bâtiment de plusieurs étages dès son ouverture abrite les prisonniers des deux sexes, puis ensuite sera réservé aux femmes accompa-

gnées de leurs enfants qui logent dans des étages séparés. Au premier étage, les enfants peuvent sortir dans la cour. Par contre, les femmes au second étage, pendant deux semaines, coucheront sur le sol et les promenades quotidiennes seront autorisées beaucoup plus tard.

A Satory, les prisonniers dès l'ouverture du camp, survivent dans une atmosphère pénible et irréelle. Pendant plusieurs jours, ils couchent dehors à même le sol, vivant dans la boue et les excréments (11).

Louise Michel, dans ses mémoires affirme : *on ne peut rien voir de plus horrible que les nuits de Satory... Sous la pluie intense, où de temps à autre à la lueur d'une lanterne qu'on élevait, les corps couchés dans la boue, apparaissaient sous forme de sillons ou de flots immobiles*" (12).

La nuit, des femmes criaient et il fallait attacher ces agitées. Pendant que les infirmiers ceinturaient ces fous furieux, des hommes mouraient dans l'indifférence générale (13).

La morbidité extrêmement élevée attire l'attention du médecin en chef Fropo qui réclame d'urgence une amélioration des conditions de vie. Le logement sous tentes s'impose et l'état de santé de nombreux prisonniers nécessite l'hospitalisation au Grand Commun.

LA VIE DES PRISONNIERS

Les conditions offertes aux prisonniers varient selon les lieux de détention et les époques. En avril et mai 1871, à l'Orangerie, aux Grandes Ecuries, au grenier de l'Abondance, à Satory, les communards au début de leur incarcération perçoivent pour litière de la paille qui n'est pas renouvelée pendant plusieurs semaines.

L'hygiène individuelle n'existe pas : l'eau distribuée (1 litre par personne et par jour) sert uniquement à la boisson. A l'Orangerie, la poussière qui se dégage du sol du bâtiment augmente les sensations de soif. Les prisonniers n'ont pas de linge de rechange. La vermine ne tarde pas à apparaître avec les poux.

A Satory, aucunes latrines n'ont été installées. A l'Orangerie, des baquets qui sont vidés irrégulièrement sont placés au milieu des galeries.

L'alimentation suffit à peine à assurer la survie. Le pain de munition (parfois moisî) accompagne une soupe maigre à chacun des deux repas quotidiens au début de la détention.

Les médecins appelés à examiner les malades sont frappés par cette déchéance des prisonniers au regard hagard, désespéré, à la saleté repoussante. Des troubles de carence comme le scorbut, en mai, surviennent avec un important amaigrissement, des hémorragies.

Progressivement, une amélioration notable par la distribution de soupe avec de la viande est observée au bout de 2 à 3 semaines selon les prisons. L'alimentation sera variée par l'apport de légumes frais.

Au grenier de l'Abondance, les prisonnières dès juillet 1871 pourront acheter au dehors de la viande, des carottes, des oignons, du vin et les sorties dans la cour seront quotidiennes (14). A l'Orangerie, ces possibilités ne seront offertes qu'aux deux catégories de prisonniers les moins compromis.

A la caserne de Noailles, 200 à 250 prisonniers dont certains sont condamnés à mort, logent dans des caves où des cellules ont été aménagées avec une table et des lits équipés de paillasses et de couvertures. Les occupants qui ont la possibilité d'améliorer leur ordinaire par des achats extérieurs reçoivent des attributions supplémentaires de vin, d'eau de vie (15).

LA DISCIPLINE DES LIEUX DE DÉTENTION

Le maintien d'une discipline sévère dans les camps et les prisons était parfois confié à de véritables tortionnaires, "des brutes sanguinaires" (G. Soria).

Le capitaine Seret de Lanoze est resté tristement célèbre parmi les communards détenus à l'Orangerie. Il faisait attacher les prisonniers aux caisses des orangers (16). Pour les punitions plus importantes, les communards étaient enfermés dans un cachot appelé "Fosse aux lions" situé sous les escaliers (à gauche en regardant la pièce d'eau des Suisses). Le séjour dans ce lieu "sans air, sans paille, sans lumière" était particulièrement redouté (17).

Les prisonniers, sauf ceux de la caserne de Noailles ne pouvaient recevoir de visites de leurs familles. Par contre, certains Versaillais se rendaient soit à Satory soit au grenier de l'Abondance pour contempler ces affreux communards (18). "On ne venait plus voir des prisonniers, on venait voir des fauves" (19).

Rôle du service de santé militaire

Des mesures de sauvegarde s'imposent devant l'aggravation de l'état de santé de nombreux prisonniers. Si le Gouvernement et l'Etat-major sont plus ou moins rapidement convaincus de leur nécessité, les commandants des lieux de détention ainsi que nombreux militaires sont souvent réticents. H. Larrey dont les avis sont toujours recherchés par A. Thiers réussit à imposer un changement profond des conditions de détention des communards.

Les prisonniers coucheront sur des lits avec paillasses et couvertures. Des lavabos collectifs, des latrines seront installés et entretenus. L'alimentation sera variée et plus abondante. Des vêtements propres seront distribués. Certains organismes caritatifs participeront à cet effort collectif.

Le soutien sanitaire des prisonniers

A une date qu'il n'a pas été possible de préciser (vraisemblablement vers le 15-20 mai), une infirmerie gérée par le service de santé militaire fonctionne dans presque tous les lieux de détention. A la caserne de Noailles, un médecin de l'hôpital militaire, le Dr Mollard, vérifie périodiquement l'état de santé des prisonniers.

Dans chaque infirmerie, un médecin, généralement du grade d'aide-major de deuxième classe (lieutenant), examine les prisonniers et veille au respect de l'hygiène individuelle et collective. Si l'état de santé du prisonnier consultant l'exige, le séjour à l'infirmerie est décidé. Un nombre de lits avec paillasses, couvertures et draps, variable selon les locaux et les effectifs de la prison accueille les malades qui bénéficient d'un régime alimentaire particulier.

A l'Orangerie, l'infirmérie siège sous l'escalier en regardant à droite la pièce d'eau des Suisses. E. Monteil dans son livre de souvenirs raconte qu'il a été soigné par le Dr Zuber (20) "qui s'évertue à modifier le sort des prisonniers en leur distribuant quinquina et alcool". Les malades de l'infirmérie de l'Orangerie avaient la possibilité de se procurer près des sentinelles charcuterie et pain frais.

A Satory, l'infirmérie très rapidement s'avère incapable de recevoir tous les malades. A la suite de la visite du médecin en chef Fropo, il est décidé de créer un hôpital sous tentes qui recevra uniquement les prisonniers et éventuellement les militaires casernés à Satory.

Fin juillet, le nombre de lits de l'hôpital militaire de Versailles doit être augmenté pour s'adapter aux hospitalisations de plus en plus nombreuses des insurgés malades. Un nouvel hôpital sera implanté au Trianon au voisinage de celui qui existe déjà. Les annexes de la rue Saint-Médéric, du Grand Séminaire, des établissements religieux de la Sainte-Enfance et des Augustines seront fermées, les malades transférés au Trianon ou au mess des Zouaves (Hôtel du Contrôle).

HOSPITALISATION DES PRISONNIERS MALADES OU BLESSÉS

Quand l'état de santé du prisonnier exige, soit une intervention chirurgicale, soit un traitement médical prolongé (scorbut, déficience de l'état général, pneumopathies, tuberculose, typhoïde, etc.), l'hospitalisation est décidée par le médecin responsable de l'infirmérie du lieu de détention. Il rédige l'observation médicale qui est jointe au billet de sortie du lieu de détention. Ce dernier document mentionne les nom, prénom du prisonnier et la date de sortie. Sur le registre d'écrou le transfert vers l'hôpital militaire est inscrit.

Les malades sont regroupés dans des salles particulières (10 à 15 lits) se trouvant aux premier et deuxième étages des deux ailes donnant sur les actuelles rues Pierre de Nolhac et des Recollets. En fonction du nombre de prisonniers hospitalisés, 3 à 4 salles sont réservées aux hommes et 1 à 2 aux femmes toujours accompagnées par leurs enfants.

La vie des communards dans l'atmosphère calme et reposante du Grand Commun est transformée. Ils n'ont pas l'impression d'être libres puisque les portes des salles d'hospitalisation sont gardées par des sentinelles en armes et que toute sortie des chambres est soumises à autorisation.

E. Monteil qui a décrit son séjour à l'hôpital militaire de Versailles dans ses souvenirs signale qu'il voit les arbres de la place d'armes. Hospitalisé courant juin (il parle de la présence de Vermorel dans les murs), "dans une salle où les morts abondent. La nuit, les infirmiers emmènent les morts vers la morgue". Il passe un mois dans le Grand Commun presque agréable, son médecin traitant est le docteur Dujardin-Beaumetz.

G. Courbet était dans la salle à côté de Monteil. Au premier étage, il y avait Vermorel, Maroteau et Groumier.

Dans les différents lieux de détention, les malades atteints de délire, d'agitation qui criaient parfois jour et nuit devaient être rapidement évacués sur le Grand Commun. Après examen et traitement, certains regagnaient leur prison. La plupart étant irrécupérables à court terme ne pouvaient être soignés à Versailles et étaient dirigés sur Charenton ou sur Paris (services spécialisés de la Salpêtrière et du Val de Grâce).

ETUDE DE LA MORBIDITÉ ET DE LA MORTALITÉ DES PRISONNIERS DE LA COMMUNE

La morbidité varie selon les lieux de détention et les saisons. Au début de l'occupation du camp de Satory, elle fut très élevée avec des évacuations quotidiennes de pneumopathies, de tuberculoses graves et de manifestations psychiatriques (délire, agitation).

Dans tous les camps ou prisons, les troubles de malnutrition avec une atteinte prononcée de l'état général, amaigrissement, asthénie, hémorragies étaient fréquents. Le scorbut apparut simultanément à l'Orangerie et à Satory. L'intervention des médecins de l'hôpital militaire est centrée sur la nécessité d'adapter une alimentation variée avec des légumes frais. La solution simpliste du menu unique (pain, soupe maigre) pour tous les repas de la semaine doit être abandonnée (21).

Beaucoup de prisonniers sensibles aux variations climatiques souffrent de pneumopathies et d'affections rhinopharyngées et sinusniennes. La tuberculose entraînera de nombreux décès comme en témoigne la publication mensuelle de la statistique des décès de la ville de Versailles publiée par un journal local (février à juin 1872).

Le nombre de décès des communards survenus à l'hôpital militaire de Versailles et déclarés au bureau d'Etat-civil de la mairie est de 154 en 1871 et de 53 en 1872. La plupart sont observés au Grand Commun, plus rarement à Satory et au Trianon (annexes 1 et 2).

Le nombre de morts a été particulièrement élevé en juin 1871 (67 soit 48,5 % des décès des communards en 1871 à l'hôpital militaire) et en mai 1871. En 1872, le maximum de décès parmi les insurgés est observé également en mai (10 cas) et en juin (12 cas) (Annexe 3).

Les corps des insurgés sont enfouis dans une fosse commune au cimetière de Montreuil. Le Gouvernement a voulu accorder une faveur à la famille de Louis Rossel fusillé le 28 novembre 1871. Après que le corps eut été embaumé à l'hôpital militaire (Grand Commun), il a été rendu à son père pour être inhumé à Nîmes (22).

L'évacuation du camp de prisonniers de Satory est décidée fin mai 1872 par l'Etat-major. Le transfert des occupants dont le nombre avait fortement diminué a lieu vers d'autres camps versaillais.

Est-ce que l'abandon de Satory a été provoqué, comme l'affirme G. Soria, par une campagne de presse qui s'indignait des conditions de vie offertes aux communards ? Cela semble peu probable. Des travaux importants avaient été entrepris, les prisonniers logeaient dans des tentes et couchaient dans des lits avec paillasses et couvertures. L'hôpital de Satory situé à proximité du camp n'enregistre qu'un seul décès en mai 1872.

La fermeture du camp de Satory nous semble avoir été décidée pour réduire le nombre de lieux de détention au fur et à mesure des passages des prisonniers devant les Conseils de Guerre et l'envoi des condamnés vers d'autres prisons. Le regroupement des troupes à Satory, la nécessité de poursuivre l'entraînement, l'organisation des manœuvres constituent des arguments justifiant la réoccupation complète du polygone de Satory.

Annexe 1

1871	Militaires	Gardes Nationaux	Civils	Femmes	Total
Janvier	11				11
Février	15		1		16
Mars	17		1		18
Avril	228	15			243
Mai	311	31	1		343
Juin	102	67			169
Juillet	95	7		5	107
Août	64	10	2	1	77
Septembre	66	1	3		70
Octobre	57	4		1	62
Novembre	37	2	2	1	42
Décembre	21	1			22
Total	1 024	138	10	8	1 180

Décès des militaires de l'Armée de Versailles, des insurgés (Gardes nationaux, civils et civiles) enregistrés à Versailles pendant l'année 1871 (1 164 à l'hôpital militaire et 16 à l'hôpital civil)

(d'après le dépouillement des deux registres de décès de l'Etat-civil de Versailles)

Annexe 2

1871	Grand Commun	Trianon	Satory	Divers	Total
Avril	15				15
Mai	31		1		32
Juin	58		8		67
Juillet	5		7		12
Août	5	2	6		13
Septembre	4				4
Octobre	4		1		5
Novembre	2		3		5
Décembre	1				1
Total	125	2	26	1	154

* Décès d'un garde national prisonnier survenu le 16 juin 1871 à l'Orangerie (Déclaration à la mairie de Versailles par les infirmiers de l'hôpital militaire habilités).

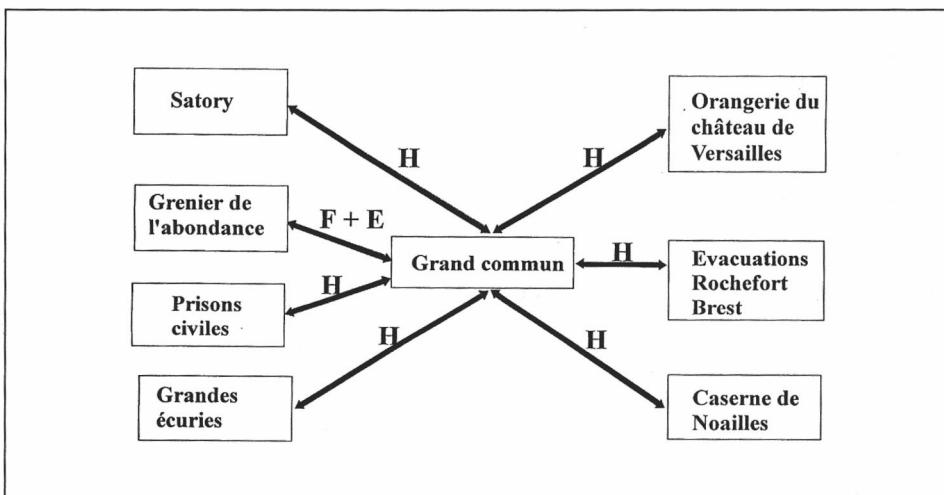
Répartition des lieux de décès des insurgés de la Commune (Gardes nationaux, civils et femmes) dans les différentes formations de l'hôpital militaire de Versailles pour la période allant du 18 mars au 31 décembre 1871.

Annexe 3

1872	Militaires	Prisonniers	Total
Janvier	17	2	19
Février	17 (*)	2	19
Mars	22	9	31
Avril	9	10	19
Mai	13	12	25
Juin	12	4	16
Juillet	10	4	14
Août	11	3	14
Septembre	10	4	14
Octobre	8	3	11
Novembre	9		9
Décembre	13	2	15
Total	157	55	212

* Décès d'un enfant de troupe du 77e de ligne le 25 février 1872

Décès observés à l'hôpital militaire de Versailles en 1872 (211 au Grand Commun, 1 seul à Satory le 25 mai).



Document : Organigramme du soutien sanitaire des lieux de détention des prisonniers de la Commune (1871).

H = Hommes, F = Femmes, E = Enfants.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) APPERT Général. - Rapport d'ensemble sur les opérations de justice militaire Insurrection de 1871 - *Annales Assemblée nationale* 1875, tome 43.
- (2) DUPONT L. - *Souvenirs de Versailles pendant la Commune* 1881, p. 269.
- (3) *Journal de Versailles*, 1er octobre 1871.
- (4) *Journal de Seine & Oise* 21 juin 1871.
- (5) COSTA Gaston-Pierre (1850-1909). - *La Commune vécue*, 3 volumes 1903-1905.
- (6) LISSAGARAY Hippolyte-Prosper Olivier (1838-1901). - *Histoire de la Commune*, 1871.
- (7) MONTEIL Edgard, Charles-François (1845-1926). - *Souvenirs de la Commune*, 1883.
- (8) SORIA G. - *Grande histoire de la Commune*, 5 vol. 1911-1913.
- (9) Carton 63, dossier 2 - *Musée du Service de Santé des armées au Val de Grâce*.
- (10) SORIA G. - op. cit. tome 5 p. 51-52.
- (11) SORIA G. - op. cit. (*Souvenirs de Camille Pelletan*), tome 5, p. 53.
- (12) MICHEL Louise (1830-1905). - *La Commune, Histoire et Souvenirs*, tome 2, p. 79-81.
- (13) MONTEIL E. - *Souvenirs de la Commune*, 1883, p. 156.
- (14) MONTEIL E. - op. cit., p. 217.
- (15) DA COSTA G.P. - *La Commune vécue*, tome 3, p. 247.
- (16) MONTEIL E. - op. cit., p. 283.
- (17) LISSAGARAY H. - op. cit., tome 1, p. 351.
- (18) MICHEL L. - op. cit., tome 2, p. 83-83.
- (19) SORIA G. - op. cit., tome 5, p. 56.
- (20) ZUBER Hubert, Charles César. - Aide-major de 2e classe, sera professeur agrégé du Val de Grâce (1878), meurt au Tonkin (1886).
- (21) Carton 63, dossier 2. - *Musée du Service de Santé des armées au Val de Grâce*.

SUMMARY

Commune prison camp's health care and Versailles military hospital share.

Between June 1871 and December 1872, about five thousand prisoners were kept in Versailles among some places of detention. This high death rate was indebted for worst hygienic states (individual or collective) and food wretched quality during first weeks. Military Health Service, under Hippolyte Larrey's management with Adolphe Thiers and staff assent involved living conditions owing to tubs and toilets not forgiving accurate clothes and well-balanced food. In every prison was fitted and infirmary managed by a military physician. Sick people were sent into hospital.

Versailles city's archives show that, during 1871, 154 insurgent people died in the military hospital while the number dropped to 55 during 1872.